

DECRET N° 2016-509 du 24 août 2016
Tribunal de Première Instance de Deuxième
Classe de Lokossa.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
Vu le décret n° 425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance des 9 et 10 août 2016 ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du jeudi 1^{er} août 2016,

DECRETE :

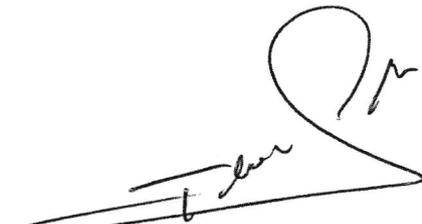
Article 1^{er} : Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés au Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Lokossa, aux postes ci-après :

- Président : Monsieur Ahozégni Wulfran Georges GBAGUIDI ;
- Procureur de la République : Monsieur Raynier Florent GNANSOMON;

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

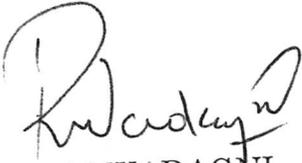
Fait à Cotonou, le 24 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

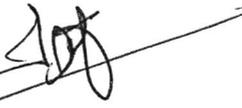


Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
et de la Législation,


Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- MJL 02-
AUTRES MINISTÈRES 19 SGG 4 PREFECTURES 12-INTERESSES 02 -JORB 1.